



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE
Actualité

EDITION / N° 37 / AVRIL 2018



ACTIVITÉ DE PÂQUES 2018

C'est sous un magnifique soleil que s'est tenue l'activité de la chasse aux œufs magiques, le 25 mars dernier, à Sainte-Cécile-de-Milton. En effet, cette belle avant-midi a été animée avec la mini ferme de Sandra Darling, citoyenne de Sainte-Cécile-de-Milton. À cet effet, nous tenons à remercier Mme Darling sincèrement pour avoir permis à nos chasseurs d'œufs magiques de prendre contact avec ses petits animaux. Merci mille fois.

De plus, la firme d'animation Clin d'œil a séduit l'assistance avec sa mise en scène pour faire venir rapidement le printemps...le truc? Réaliser une recette à base d'œufs magiques! Nos petits chasseurs sont donc partis à la recherche des 570 œufs de chocolat magiques cachés dans le parc des Générations.

Surprise! Certains ont découvert de gigantesques œufs d'or... Ces chanceux ont été en mesure d'échanger leur œuf pour un gros chocolat de Pâques.



Nous tenons à remercier sincèrement Justin Roy et Raphaël Brodeur pour leur soutien bénévole ainsi que la centaine de personnes présentes lors de cette activité.

C'est grâce à vous que ces activités prennent vie. N'hésitez pas à transmettre vos commentaires auprès de la Municipalité afin d'améliorer le service.



Rappelons que ces rassemblements familiaux sont mis en place pour accroître la qualité de vie des familles de Sainte-Cécile-de-Milton.

MOT ^{du} MAIRE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Le beau temps est-il à nos portes? Aurons-nous un printemps? Nous voici à la mi-avril et nous n'en pouvons plus de cet hiver qui tarde à nous quitter. C'est en partie pour cette raison que le Conseil a prolongé le délai pour enlever les abris d'auto (communément appelés « abri tempo »). Celui-ci est repoussé à la fin avril, une résolution a été adoptée par le Conseil en ce sens.

Dans le même ordre d'idée, une autre résolution a été adoptée, mais cette fois-ci, c'est concernant les véhicules non fonctionnels et non immatriculés qui créent une pollution visuelle sur notre territoire. Les deux résolutions adoptées ne font que reprendre les règlements existants et indiquent les délais et amendes pour ce type d'infractions. Vous pourrez les consulter dès le mois prochain sur notre site Internet au www.miltonqc.ca.

Par ces actions, le Conseil aspire à bien vous informer sur l'application de ses règlements. Une attention particulière sera portée dans les prochains mois quant aux nuisances causées par ce type de véhicule sur notre territoire. Comme pour les abris d'auto, votre collaboration est précieuse et l'objectif est tout simplement de faire respecter nos règlements.

Plusieurs nous signalent des usages non conformes des règlements et souhaitent que nous fassions respecter notre réglementation. Vous avez, dans la majorité des cas, raison de nous les signaler. Par contre, votre municipalité ne détient, en urbanisme, qu'une petite équipe et on doit y aller en fonction de nos effectifs et de nos priorités. Il est possible qu'il y ait des délais de traitement de certains dossiers. On avance « un pas à la fois » à l'aide de votre compréhension et de votre collaboration. C'est ainsi que nous améliorons, **tous ensemble**, notre qualité de vie.

Vous êtes notre raison d'être
Paul Sarrazin, maire

Mise à jour du dossier d'acquisition du 169 Principale par la municipalité :

Depuis l'acquisition du terrain de la famille Brodeur, le Conseil a toujours tenu à vous informer et faire le suivi auprès de ses citoyens. À cet effet, nous vous présentons la mise à jour des coûts tels que présentés dans le tableau suivant:

Acquisition du terrain auprès de la succession Brodeur	45 006,25\$
Services de conteneur lors de la démolition	4 785,41\$
Transport et excavation lors de la démolition	10 441,41\$
Notaire et régularisation de titre	2 640,81\$
Études de caractérisation Phase I et II	9 290,95\$
Total	72 164,83\$

Pour finaliser le dossier à la suite des résultats des études de caractérisation, il ne reste qu'à décontaminer une partie des sols de l'une des tranchées d'observation. La contamination identifiée est aux hydrocarbures à moins de 30 cm de profondeur. De plus, celle-ci ne comporte aucun risque de diffusion pour les propriétés avoisinantes. Pour la dernière phase, soit celle de la réhabilitation, ce type d'intervention est admissible à une aide financière du " Fond Vert " des Municipalités, après vérification, notre demande pourrait être recevable. Donc, une fois le tout complété, vous serez informés du compte-rendu final.

Paul Sarrazin, maire

 **Centre d'écoute Montérégie**
Briser l'isolement chez les aînés

450-658-8509 1-877-658-8509

 **simplement  brillant**
INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE
www.miltonqc.ca



1 800 711-1800

TOTALEMENT ANONYME

Échec au crime est composé de bénévoles actifs et dédiés au bien-être de leur communauté. Ils proposent une méthode aux forces policières pour recevoir de l'information du public dans leurs efforts de prévention du crime. Ces efforts se traduisent par des arrestations de criminels, en saisies de biens volés et en saisies de drogues. Toutes nos communautés en bénéficient.


Sainte-Cécile-de-Milton

APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU LOT # 4 031 199 CONNU COMME LE TERRAIN # 15 DU PARC PME DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON



PARC PME, SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

La Municipalité recevra des offres d'achat pour le dernier terrain du Parc PME encore disponible.! Vous êtes intéressés par cette acquisition afin de développer votre potentiel entrepreneurial dans un milieu qui favorisera l'expansion de votre entreprise? N'hésitez pas à vous renseigner sur la description du terrain ainsi que certaines exigences liées à la réglementation en urbanisme en composant le 450 378-1942 poste 41 ou encore visitez le www.miltonqc.ca pour en savoir davantage.

La date limite pour déposer le dossier est **le 24 mai 2018** par la poste : 136, rue Principale Sainte-Cécile-de-Milton, QC J0E 2C0 ou par courriel à : direction@miltonqc.ca

OPÉRATION « VIEUX BAZOUS »

Concernant les vieux véhicules, sachez que l'article 16 du règlement sur les nuisances stipule que « constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser, de déposer ou de jeter sur un lot vacant ou en partie construit, ou sur un terrain, un ou plusieurs véhicules automobiles fabriqués depuis plus de 7 ans, non immatriculés pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement ».

La Municipalité entend faire respecter ce règlement et le service d'urbanisme patrouillera le territoire afin de constater les infractions à cet article. Les constats d'infraction sont de l'ordre d'une centaine de dollars si les contrevenants ne respectent pas le délai requis pour régulariser la situation. Merci de votre compréhension!



 **BESOIN D'AIDE ?**
7 JOURS SUR 7
211quebecregions.ca

APPELLEZ 211
C'EST GRATUIT

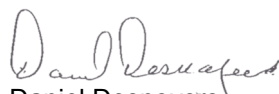


Confidentiel, gratuit et efficace, le 211 est un service d'information et de référence centralisé qui dirige les citoyens et citoyennes vers les ressources communautaires disponibles. Ce service est offert en collaboration avec le Centre d'action bénévole de Granby.

ORDRE^{du}JOUR

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LUNDI LE 26 MARS 2018
19 H 00

1. Ouverture de la séance – Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska
3. Période de questions
4. Levée de la séance



Daniel Desnoyers,
Directeur général et secrétaire-trésorier

À noter que lors de cette séance:


Membres du Conseil présents : 5
Absents: 2 (Mme Ginette Prieur et M. Sylvain Goyette)
Citoyens présents : 1

ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 9 avril 2018
tenue au Centre communautaire,
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 9 avril 2018
 - 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018 et celui de la séance extraordinaire du 26 mars 2018
2. **Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale**
 - 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses de mars 2018
 - 2.2 Approbation des comptes à payer
 - 2.3 Transferts budgétaires
 - 2.4 Présentation des états financiers 2017 par Deloitte
 - 2.5 Fondation Mira – Récupération de car touches d'encre vides
 - 2.6 Autorisation de paiements de frais de notaire – Rond-point de la rue Béland
 - 2.7 Entériner l'embauche de Mme Hélène Tremblay à titre de préposée à l'entretien ménager
3. **Sécurité publique / Police – Incendie – Premiers répondant**
4. **Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains**
 - 4.1 Diverses demandes faites au MTMDET
 - 4.2 Demande de subvention pour les travaux relatifs au Programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal et autorisation de signature
5. **Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu**
 - 5.1 Rapport des permis émis durant le mois de mars 2018
 - 5.2 Avis de motion – Règlement 576-2018 – Remboursement pour les travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Lachapelle – branche 9
 - 5.3 Inspection du territoire – Abri d'auto temporaire
 - 5.4 Inspection du territoire – Véhicule automobile constituant une nuisance
 - 5.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, lot 3 556 964, installation d'une borne sèche municipale
 - 5.6 Entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables – Adoption de l'annexe B
 - 5.7 Adoption du règlement 575-2018 – Zonage, modifiant le règlement 560-2017 visant à apporter des modifications aux normes de superficie et de hauteur des bâtiments accessoires, d'implantation des abris d'auto temporaire, de sécurité autour des spas, d'affichage et de préciser certaines terminologies
6. **Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication**
 - 6.1 Nomination des membres du comité pour la mise à jour de la politique familiale et des aînés
 - 6.2 Autorisation d'achat d'une balançoire parent-enfant pour installer au Parc des Générations
 - 6.3 Adoption de l'échelle salariale des employés du Camp de jour 2018
 - 6.4 Autorisation d'embauche du chef d'équipe pour le Camp de jour 2018
7. **Développement économique / Industriel**
8. **Période de questions**
9. **Levée de la séance**


Daniel Desnoyers,
Directeur général et secrétaire-trésorier

À noter que lors de cette séance:

Membres du Conseil présents : 5
Absents : 2 (Mme Ginette Prieur et M. Sylvain Roy)
Citoyens présents : 15

INSPECTION DES BANDES RIVERAINES ET VENTE PRINTANIÈRE D'ARBUSTES

La MRC de la-Haute-Yamaska à la suite de la volonté exprimée par le Conseil des maires, procédera à une nouvelle tournée d'inspection des bandes riveraines au cours des prochains mois. À cet effet, les propriétaires riverains ont déjà reçu une lettre concernant cette démarche stipulant que la non-conformité à notre règlement de zonage, peut entraîner de constats d'infraction sans autre avis à tous les propriétaires qui seront en défaut.

En tant que propriétaire riverain sur le territoire de la MRC, nous souhaitons vous rappeler l'importance de maintenir une **bande riveraine**, c'est-à-dire une bande de végétation naturelle et permanente aux abords du lac ou du cours d'eau qui traverse ou avoisine votre propriété.

En effet, lorsqu'elles sont végétalisées, ces bandes procurent plusieurs bienfaits (barrière à la pollution, diminution de l'érosion, nourriture et abri pour la faune, etc.). En protégeant votre bande riveraine, vous contribuez ainsi à améliorer la santé de nos lacs et cours d'eau.

Depuis 2008, la MRC a réalisé plusieurs démarches pour vous sensibiliser et vous informer de la réglementation en vigueur en cette matière. Dix ans plus tard, le conseil des maires de la MRC entend exercer un contrôle accru en ce sens, car il faut faire encore plus pour préserver à long terme les ressources en eau de la Haute-Yamaska.

Conséquemment, le personnel de la MRC mènera, au cours de l'été 2018, une tournée d'inspection de toutes les propriétés riveraines afin de s'assurer du respect de la réglementation. Les contrevenants recevront un constat d'infraction assorti d'une amende sans aucun autre préavis.

Nous vous rappelons que pour être conformes à la réglementation¹ et **éviter de vous retrouver en situation d'infraction**, vous devez conserver une bande de végétation mesurée à partir du haut du talus, s'il y a un talus (A), ou de la ligne des hautes eaux (B) en l'absence de talus, comme l'indique le schéma ci-joint.

Ainsi, il vous faut :

- ⇒ Cesser la tonte du gazon ainsi que tous les autres travaux d'entretien de la végétation dans la bande riveraine d'une largeur minimale de 3 mètres dans le cas d'une pelouse existante en date du 16 septembre 2008;
- ⇒ En cas d'absence de pelouse à la date précitée, la coupe de la végétation est interdite dans la rive mesurant 10 à 15 mètres de largeur
- ⇒ Pour les exploitations agricoles, cesser la culture du sol et le travail du sol dans la bande riveraine d'une largeur minimale de 3 mètres.

Pour plus d'information, visitez le www.haute-yamaska.ca (rubrique **Bandes riveraines**).

En terminant, nous tenons à vous informer qu'afin d'encourager la revégétalisation des bandes riveraines, la MRC mettra à la disposition des riverains des arbustes à prix réduit par le biais de sa **vente printanière d'arbustes**.

VENTE PRINTANIÈRE D'ARBUSTES

En tant que propriétaire riverain sur le territoire de La Haute-Yamaska, la MRC vous invite à prendre part à l'*Opération Bandes riveraines en santé*. Afin de vous soutenir dans vos efforts de revégétalisation de votre berge, elle vous offre la possibilité d'obtenir des arbustes à fleurs et à fruits à prix réduit.

De nouveaux formats d'arbustes indigènes et adaptés au milieu riverain sont offerts :

- ⇒ Format moyen (hauteur approximative de 30 cm) : 1,50 \$
- ⇒ Format grand (hauteur approximative de 60 cm) : 2,50 \$

La description des espèces disponibles est présentée sur le site Web de la MRC : www.haute-yamaska.ca (rubrique **Vente d'arbustes aux riverains**).

Formulaire de commande : Disponible sur le site Web de la MRC : www.haute-yamaska.ca (rubrique **Vente d'arbustes aux riverains**)

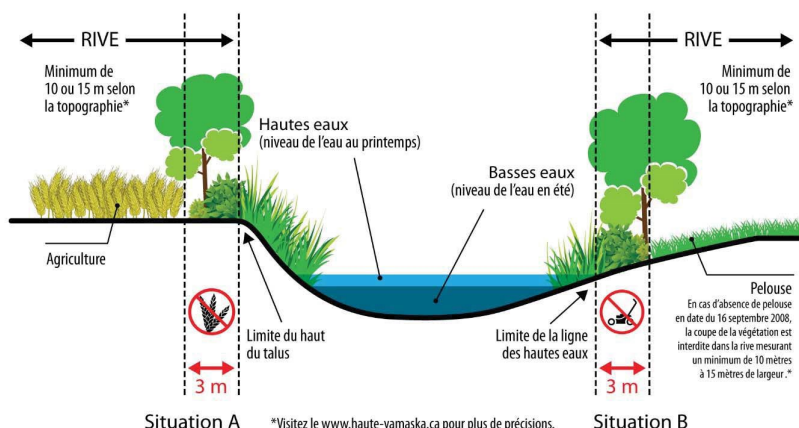
Date de distribution : Samedi 12 mai 2018, entre 9 h et 13 h

Lieu de distribution : Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin 700, rue Drummond à Granby (à la grange)

Conditions : Être un propriétaire riverain résident de la MRC de La Haute-Yamaska; Avoir rempli le formulaire de commande en ligne. La MRC traitera les commandes selon leur ordre d'entrée, et ce, jusqu'à épuisement des arbustes disponibles.

ATELIER GRATUIT
sur les techniques de revégétalisation des bandes riveraines offert
Le 12 mai
de 10 h à 11 h.

Lors de la journée de distribution des arbustes, les citoyens pourront également assister sans frais à un atelier sur les plantations dans la bande riveraine offert par le RAPPEL.



INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR 2018



**Profitez des rabais en préinscrivant vos enfants.
Ça vaut le coût!**

Date limite des préinscriptions:

20 avril 2018 (en tout temps)

Date limite des inscriptions: **16 mai 2018**

Au centre communautaire de 18 h 30 à 19 h 30

OFFRE D'EMPLOI AU CAMP DE JOUR

- ⇒ Animateurs-Animatrices
- ⇒ Aides-animateurs
- ⇒ Accompagnateur pour enfants ayant des besoins particuliers

Faites partie d'une équipe d'animation dynamique DAFA

Faites parvenir votre CV à smartel@miltonqc.ca ou par la poste au 136, rue Principale Sainte-Cécile-de-Milton QC, JOE 2C0

Formation DAFA obligatoire. Date de formation: 28, 29 avril et 19, 20 et 21 mai 2018. Offerte gratuitement pour les animateurs du camp de jour.

INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ HOCKEY BALLE ÉTÉ 2018



L'implication citoyenne d'un résident augmente l'offre de loisirs municipaux cet été. En effet, Benjamin Drapeau tiendra bénévolement des parties amicales de hockey balle sur la patinoire extérieure pour les jeunes de 9 à 11

ans de Sainte-Cécile-de-Milton et leurs amis.

Date à déterminer à partir du mois de mai, juin juillet et août 2018.

Cette activité vous intéresse? Contactez Benjamin Drapeau au **450 330-0669** pour obtenir de plus amples informations.

...POUR LE PLAISIR DE JOUER ENSEMBLE!

COURSE DE BOÎTES À SAVON



Comme dans les années passées une course de boîtes à savon se tiendra dans le cadre des célébrations de la Fête nationale au parc des Générations le 24 juin. Afin d'être prêts pour participer à cette course de boîtes à savon, nous vous suggérons de commencer à planifier la fabrication de votre tacot. Familles, adultes et entreprises sont invités à y prendre part.

Cela peut vous sembler loin, mais construire un bolide en peu de temps peut être un défi difficile à relever. En tirant vos plans dès maintenant vous pourrez juger du temps nécessaire pour la réalisation de votre projet et ainsi vous rapprocher d'une place sur le podium.

Inscrivez votre écurie dès maintenant!
Formulaire au www.miltonqc.ca.

**ENSEMBLE, FAISONS DE CET ÉVÉNEMENT
UNE RÉUSSITE!...ÇA NOUS CONCERNE TOUS!**

La Fête nationale du Québec



Le service des loisirs de Sainte-Cécile-de-Milton est à la recherche de personnes bénévoles qui souhaiteraient s'impliquer dans l'organisation de la Fête nationale 2018 et agir à titre de bénévoles lors de l'événement qui se tiendra le dimanche 24 juin prochain au parc des Générations.

Ça vous intéresse? Contactez Sonia Martel au 450 378-1942 poste 26 ou encore par courriel au smartel@miltonqc.ca.

Ensemble, réalisons et célébrons « Notre Fête nationale » en synergie!



Dans ta biblio !

Activité gratuite sans inscriptions!

La bibliothèque de l'École Sainte-Cécile ouvre ses portes en soirée pour y vivre des activités spéciales !

QUAND ?

TOUS LES MERCREDIS (octobre à juin)

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE 18H À 20H

LES ACTIVITÉS SE DÉROULERONT

DE 18H30 À 19H30

**** Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.**

Date	Thématique	Pour qui ?
2 mai	C'pas bête! Qu'elles soient petites ou grandes, les bêtes sont toujours des personnages amusants dans un livre. Quelle bête osera se glisser dans notre livre !?	Parents-enfants (2 à 5 ans)
9 mai	Lire, lire et lire encore plus, attention, je m'en vole... Oh là, là! Lucas a toujours rêvé de s'envoler! Sa maman a la bonne idée de lui donner un livre pour réaliser son rêve! Mais à quoi elle a pensé?	Parents-enfants (6 à 8 ans)
16 mai	Des livres pour s'amuser! Plaisir, plaisir et plaisir! On s'amuse avec les livres... un point c'est tout! Si tu aimes t'amuser, l'activité est pour toi, alors joins-toi à moi.	Enfants (9 à 12 ans)
23 mai	Fan d'Harry Potter, c'est ta chance! Tu as rêvé toute ta vie de devenir un sorcier ? Cher moldu, une soirée dédiée à l'univers fantastique de J.K. Rowling t'attend et la découverte «Stupefix» d'autres fans fous d'Harry Potter. Allez hop, «Imperium !».	Ados (13 ans et +)
30 mai	Papa Dino Ah! Ce qu'on s'amuse avec papa! Un moment privilégié à partager avec ton papa (ou ceux que tu aimes)! C'est la fête des papas bientôt, amène-le s'amuser avec toi!	Parents-enfants (2 à 5 ans)
6 juin	Oups! Max s'est emmêlé les pinces! Non Max ne fait pas ça! Viens découvrir comment, avec ses erreurs et ses gaffes, Max parvient à créer quelque chose de magnifique et surprenant qui fait plaisir à nos yeux!	Parents-enfants (6 à 8 ans)

Service spécial de prêt de livres ! **Informations 450-361-6048**

TOUT SAVOIR SUR LES POUX DE TÊTE

Les poux existent depuis toujours et ne sont pas près de disparaître. Heureusement, ils ne sont pas dangereux, mais ils sont dérangeants.

Les poux de tête se trouvent souvent chez les enfants qui fréquentent le milieu scolaire ou le milieu de garde, particulièrement au moment de la rentrée scolaire.

- Ils s'attaquent à tout le monde, les riches comme les pauvres.
- Ils aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales.
- Ils ne causent pas toujours des démangeaisons du cuir chevelu.
- Ils ne se traitent pas avec des shampoings ordinaires; un traitement spécial contre les poux est nécessaire.
- Ils ne transmettent pas de maladies.

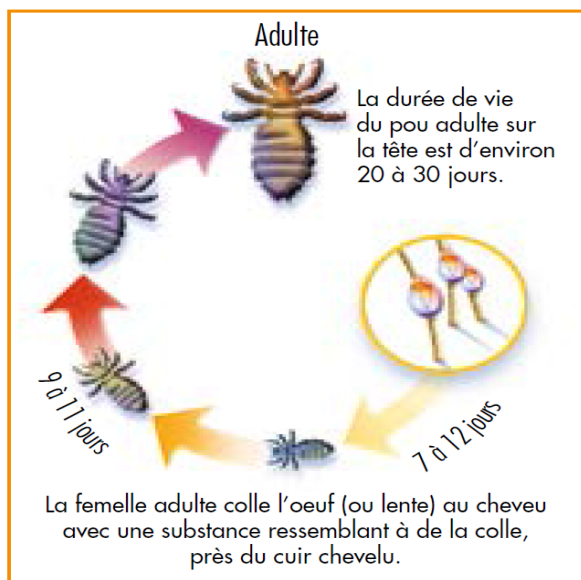
Les poux de tête

- Ce sont de minuscules insectes grisâtres.
- Ils se nourrissent de sang humain.
- Ils vivent près de la racine des cheveux et parfois sur les sourcils et dans la barbe.
- Ils ne vivent pas sur les animaux domestiques.
- Ils ne sautent pas et ne volent pas.
- Les femelles pondent en moyenne 5 oeufs (lentes) par jour.

Que faire si on a des poux ou des lentes ?

- Appliquez le plus tôt possible un traitement contre les poux.
- Avisez l'école, le service de garde et les personnes ayant été en contact étroit avec la personne infestée. En règle générale, l'enfant ne devrait pas être exclu de l'école ou du service de garde.
- Examinez la tête de toutes les personnes dans la famille.

Pour avoir davantage d'information consultez <http://publications.msss.gov.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-276-01F.pdf>



SAVIEZ-VOUS QUE LA FONDATION MIRA RÉCUPÈRE VOS CARTOUCHES D'IMPRIMANTES LASER ET JET D'ENCRE AINSI QUE VOS CELLULAIRES USAGÉS?



Depuis 1994, la Fondation MIRA récupère les cartouches d'encre originales et les cellulaires usagés à travers la province de Québec.

Si vous n'avez qu'une cartouche à l'occasion, la Fondation a des points de chute à votre disposition dans différents endroits publics. Pour savoir s'il y a un point de chute près de chez vous, rendez-vous au <http://cartouches.mira.ca/points-de-depots/>.

Vous avez plusieurs cartouches à donner ? La Fondation peut aller les récupérer chez vous ou à votre entreprise, et ce, sans frais.

Pour de plus amples informations, visitez leur site internet au <http://cartouches.mira.ca/> ou contactez Madame Christine Brochu au 1-800-799-6472 poste 228. Merci!

Votre geste, si petit soit-il, est important pour l'environnement et pour la Fondation MIRA.

Votre Municipalité est fière d'offrir à ses citoyens un point de chute pour récupérer les cartouches.

136, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton

IMPORTANT-SPA DES CANTONS

Il nous a été rapporté qu'une ambiguïté était survenue à l'intérieur des communications entre l'organisme SPA DES CANTONS et notre population. À cet effet, nous souhaitons rectifier le tir et vous soumettre les bonnes informations.



La SPA des Cantons qui est mandatée par votre Municipalité, entreprendra prochainement la vente de médailles pour chiens sur notre territoire. C'est donc dès le 15 avril 2018 qu'une représentante fera du porte-à-porte. Cette dernière sera en mesure de s'identifier avec une lettre de la Municipalité.

Si vous êtes absent au moment de son passage, la représentante vous laissera un numéro vous indiquant sa venue chez-vous ainsi que la procédure à suivre par la suite.

Nous vous remercions pour votre tolérance et compréhension habituelle.



FÊTE DES VOISINS

Comme chaque année, la Municipalité de Sainte-Cécile convie ses citoyens à s'organiser entre eux afin de créer des liens lors de la Fête des voisins. Que ce soit le premier, le deuxième ou le voisin de l'autre rue, il est généralement agréable de connaître les gens qui vivent autour de nous.

Face à l'individualisme et au chacun-pour-soi, il est de plus en plus nécessaire de développer des solidarités de proximité, complémentaires aux solidarités familiales et institutionnelles. Afin de renforcer un tissu social bien souvent fragile, la Fête des voisins se veut un déclencheur d'une nouvelle dynamique où cordialité, entraide et solidarité occupent une plus grande place.

Bref, le but de la Fête est de créer une dynamique de convivialité et de renforcer les liens de proximité et de solidarité, tout simplement parce que c'est agréable et pratique de mieux connaître ses voisins! La Fête a également des retombées durables, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants, l'échange de petits services et l'entraide face à des situations difficiles.

Inscrivez-vous:

www.fetedesvoisins.qc.ca



Pair

Une présence rassurante !

Le programme Pair est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour.

Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si l'abonné est en détresse.

Grâce aux appels de Pair, plusieurs vies ont pu être sauvées. Ce service est offert gratuitement. Un appel suffit pour s'y abonner :

À LA RECHERCHE DE VIVACES ...

Vous avez trop de vivaces et ne savez plus où les transplanter sur votre terrain ? Avant de les jeter, pensez à partager avec ceux qui en recherchent. Apportez votre surplus au garage municipal. N'oubliez pas de bien les identifier afin que nous puissions reconnaître les caractéristiques des plants.



CONFÉRENCE SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Mercredi 2 mai, 19 h
Centre communautaire Armand Bienvenue à Roxton Pond

Mercredi 9 mai, 19 h
Salle du conseil à l'hôtel de ville de Granby

Passionné d'horticulture et de compostage, M. Gilles Paradis, connu aussi sous le nom de M. Compost, vous invite à découvrir les rudiments de cette activité. Au cours de la conférence, il vous donnera des trucs et répondra à vos questions pour produire un compost de qualité à la maison.

Activités gratuites ouvertes à tous les résidents de la

CAPSULE DE PRÉVENTION

L'éthanol peut produire des vapeurs inflammables; il ne faut donc jamais remplir un brûleur encore chaud! Laissez refroidir l'appareil ou attendez au moins 15 minutes avant de remplir le réservoir et, lors de l'allumage, privilégiez l'utilisation de longues allumettes ou d'un long briquet afin de garder un maximum de distance entre vous et l'appareil. Enfin, assurez-vous que votre appareil satisfait aux normes canadiennes.



Les foyers à l'éthanol sont susceptibles de provoquer de **graves brûlures, des intoxications au monoxyde de carbone et des incendies**. Soyez prudent et gardez un **maximum de distance** entre vous et l'appareil lors de l'allumage.

- ⇒ Assurez-vous que votre résidence est munie d'un **détecteur de monoxyde de carbone (CO)** ainsi que d'un **extincteur portatif adéquat et en bon état de fonctionnement**.
- ⇒ Vérifiez la réglementation municipale et les normes en vigueur relativement à l'utilisation et à l'installation de ce type d'appareil.

LE SAVIEZ-VOUS?...

Que la Municipalité offre l'opportunité aux entrepreneurs sis sur son territoire de s'enregistrer gratuitement au répertoire des entreprises publié sur son site Internet ?

Profitez de cette belle vitrine pour offrir vos services et peut-être même favoriser l'achat local.

Vous n'avez qu'à remplir le formulaire à cet effet en vous rendant au www.miltonqc.ca / développement économique et touristique/ nos entrepreneurs et le retourner au service des communications à smartel@miltonqc.ca.



GESTION DES LAMPADAIRES NON FONCTIONNELS

Afin d'effectuer une gestion efficace des lampadaires non fonctionnels, la Municipalité vous informe de la procédure à suivre lorsque vous constatez qu'un lampadaire est non fonctionnel sur la rue.

- Première étape, prenez en note le nom de la rue et l'adresse civique la plus proche du lampadaire non fonctionnel;
- Contactez la Municipalité au 450 378-1942 pour le signaler.

Veillez noter qu'afin d'économiser certains frais, l'entrepreneur électrique sera contacté une fois par mois. Soyez conscients qu'il pourra y avoir un délai entre votre signalement et les réparations.

Nous vous remercions de travailler avec nous ainsi que de votre compréhension!

PROJET PILOTE : « DANS MA RUE, ON JOUE! »



C'est à l'été 2017 que le projet pilote « Dans ma rue, on joue » a été mis en place sur les rues des Chênes, des Merisiers, des Saules, des Tillets et des Ormes.

Puisque c'est un projet à l'essai dans ce quartier, la municipalité demande aux citoyens, vivants l'expérience de bien observer les points positifs et négatifs durant l'été, car vous serez appelés à participer à une rencontre de discussion sur le sujet à l'automne.

Comme vous le savez probablement déjà, jouer dehors, c'est très agréable et ça permet à nos jeunes de bouger. D'ailleurs, c'est l'objectif premier de cette démarche que d'encourager les jeunes à sortir librement tout en leur offrant un milieu balisé et sécuritaire, sans pour autant être organisé entre 7 h et 21 h.

Pour encadrer ce partage de la rue, la municipalité a mis en place une signalisation routière. Cependant, nous faisons aussi appel au civisme des usagers. Soyez prudents! Nos enfants jouent dans nos rues.

Automobilistes...Ralentissez!

INFOS Communautaires

Je bénévole, tu bénévoles, conjugons notre bénévolat!

C'est ensemble, tout citoyen confondu, peu importe l'âge, le sexe, l'origine, la condition physique, sociale ou économique, que nous allons pouvoir orienter la société dans laquelle nous vivons vers l'entraide et la solidarité.

Le bénévolat se veut rassembleur et unificateur, c'est en se mobilisant que les québécoises et les québécois parviendront à offrir une société saine pour les générations futures.

Dans un monde qui change à vive allure, l'action bénévole est, elle aussi constamment en mouvement. La manière dont les bénévoles s'investissent évolue, change et se transforme. C'est pour cela que nous parlons aujourd'hui de "Bénévolat". À travers ce verbe, nous offrons une toute autre dimension au bénévolat en véhiculant une image contemporaine prenant en considération ces changements.

Les citoyens plus que jamais, doivent faire face à une société qui ne correspond pas toujours à leurs attentes que ce soit à travers l'équité, la solidarité ou encore la justice. Les bénévoles sont la force collective d'aujourd'hui et de demain, leur implication est vitale pour le bien-être de la communauté.

Conjugons notre bénévolat!



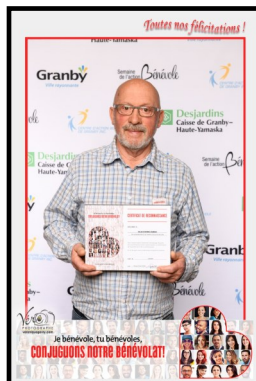
M. Denis Meunier



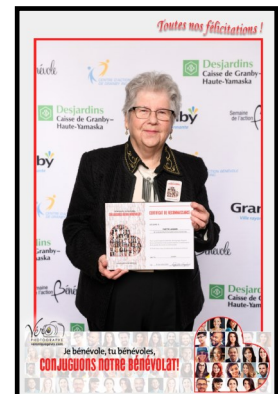
Mme Ginette B. Denis



M. Denis Lussier



M. Gilles-Denis Dubuc



Mme Yvette Lussier

BÉNÉVOLES HONORÉS

C'est le dimanche 8 avril dernier, lors du « Gala reconnaissance » des bénévoles qui s'est tenu au Palace de Granby, que des citoyens de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ont été honorés pour leurs implications bénévoles dans notre milieu. C'est avec Plaisirs que nous les remercions d'entretenir le milieu.

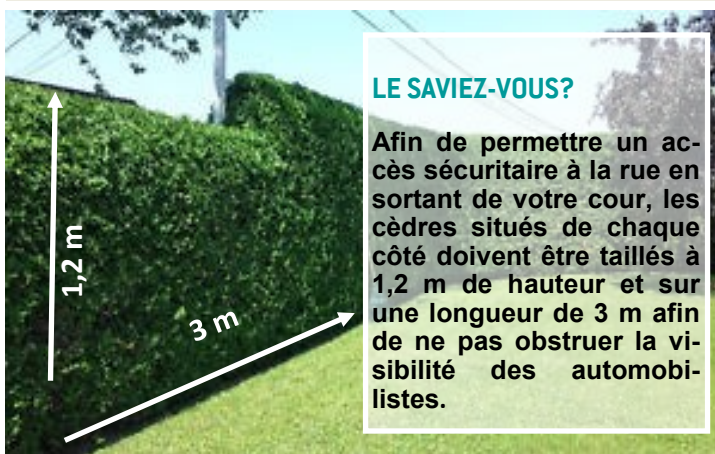
FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDAIRES POUR CETTE BELLE RECONNAISSANCE!

PROLONGEMENT DU DÉLAI POUR RETIRER LES ABRIS TEMPORAIRES

Le 15 avril est la date limite pour démanteler vos TEMPOS. Cependant, vu l'arrivée tardive de la chaleur, **le conseil a adopté une résolution prolongeant le délai jusqu'au 30 avril 2018.**

S'il vous est possible de le retirer à temps, nous vous encourageons à le faire mais sachez qu'ils seront tolérés jusqu'au 30 avril 2018. Encore cette année, la Municipalité entend faire respecter ce délai.

Si cela n'est pas encore fait, nous demandons votre collaboration afin de retirer les tempos, incluant la toile et la structure métallique, d'ici là. Nous vous remercions de votre compréhension.



LE SAVIEZ-VOUS?

Afin de permettre un accès sécuritaire à la rue en sortant de votre cour, les cèdres situés de chaque côté doivent être taillés à 1,2 m de hauteur et sur une longueur de 3 m afin de ne pas obstruer la visibilité des automobilistes.

PRÉVOYEZ VOS TRAVAUX POUR LA PÉRIODE ESTIVALE!

Avant d'entreprendre des travaux de rénovation, d'installer un cabanon, une piscine, une clôture ou toutes autres constructions, vous devez préalablement effectuer une demande de permis auprès de votre municipalité.

D'autres interventions nécessitent également l'autorisation de la municipalité : travaux dans la bande riveraine, forage d'un puits, changement d'usage, etc.

Quel que soit votre projet, renseignez-vous auprès de l'urbanisme afin de vous assurer qu'il est conforme à la réglementation en vigueur et obtenir un permis.

DÉLAI D'ÉMISSION DE PERMIS

Chaque printemps, après que vous ayez chéri plusieurs projets de construction pendant l'hiver, le service d'urbanisme observe une hausse des demandes de permis. Comme toujours, pour vous permettre d'entreprendre vos travaux au temps opportun, vous devez prévoir un délai suffisant pour le traitement de vos demandes. Dans certains cas, vos demandes doivent être analysées préalablement par le comité consultatif d'urbanisme et transigées par la suite par le conseil municipal. Ce processus engendre des délais qui étonnent parfois nos citoyens **mais ils sont incontournables.**

BON VOISINAGE

En matière de bon voisinage, le Code civil établit des règles de comportement assurant le maintien de bonnes relations entre voisins. Pour des relations harmonieuses avec votre voisinage, soyez respectueux et tolérants. Il est également préférable de discuter avec son entourage avant de déposer une plainte. Il est important de mentionner que la Municipalité traite uniquement les plaintes liées à sa réglementation municipale.

ENTRETIEN DES TERRAINS

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire ou l'occupant d'un terrain, de ne pas entretenir son terrain ou de laisser pousser sur son terrain de la végétation à une hauteur excessive de manière à causer un préjudice esthétique ou autre au voisinage ou de créer un risque pour la sécurité. Quiconque contrevient à une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

VOUS PRÉVOYEZ INSTALLER UNE PISCINE CET ÉTÉ?

Que votre nouvelle piscine soit gonflable, hors-terre ou creusée, une demande de permis doit être déposée à la Municipalité avant de l'installer. Au sens du règlement, tout bassin d'eau dédié à la baignade doit être protégé dès que sa capacité d'eau dépasse 60 centimètres de hauteur. Donc, vos piscines gonflables pourraient être également assujetties, d'autant plus que ces dernières tendent à se dégonfler avec le temps ce qui facilite leur escalade.

Lors de l'émission du permis, la Municipalité veillera à vous conseiller sur les mesures à prendre pour la sécuriser et l'installer à l'endroit approprié sur votre propriété.

VOTRE PISCINE EST-ELLE SÉCURITAIRE ?

Il suffit de quelques secondes pour qu'un enfant s'esquive dans la cour arrière et accède à la piscine sans que personne ne s'en rende compte. Rendre sa piscine inaccessible, c'est éviter qu'un enfant y chute accidentellement en votre absence ou lors d'une fête.

Pour une **BAIGNADE PARFAITE**, nous vous invitons à consulter le site Internet dédié exclusivement à la sécurité autour des piscines. <http://www.baignadeparfaite.com/> Vous trouverez des outils simples vous permettant de juger de la conformité de votre installation et en apprendre d'avantage sur la sécurité.

MAI 2018

1	13 h	Galet-FADOQ-Centre communautaire
2		Collecte d'ordures ménagères
3	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
8	13 h	Galet-FADOQ-Centre communautaire
10	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
10		Collecte de rebuts encombrants. Matériaux de construction NON ACCEPTÉS
11	19 H 45	Danse du mois-FADOQ-Centre communautaire
11		Collecte des matières recyclables
14	19 h 30	Séance publique du Conseil
15	8 h 30	Rencontre toast-café Centre communautaire
15	13 h	Galet-FADOQ-Centre communautaire
15	19 h	Atelier d'Arts & Culture- Presbytère
16		Collecte de feuilles mortes
16		Collecte d'ordures ménagères
16	18 h 30	Inscriptions au camp de jour 2018
17	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
22	13 h	Galet-FADOQ-Centre communautaire
23		Collecte d'ordures ménagères
24	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
25		Collecte des matières recyclables
29	13 h	Galet-FADOQ-Centre communautaire
30		Collecte d'ordures ménagères
31	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire

FEUILLES MORTES



Une collecte de feuilles mortes se déroulera: **Le 16 mai 2018**
À cet effet, votre Municipalité est fière de contribuer à cette collecte en offrant gratuitement dix sacs de papier pour la récupération des feuilles mortes par résidence.

PRENEZ-EN POSSESSION AU BUREAU MUNICIPAL ...ET BON RAMASSAGE!



BAZ'ART ÉCOLO-ÉCOLE SAINTE-CÉCILE

Depuis le mois de septembre, certains élèves de l'école Sainte-Cécile se réunissent pour faire de l'artisanat avec des objets recyclés. Au fil des rencontres, l'idée de faire un bazar à l'école est née. Le « Baz'Art Écolo » servira à faire voir leurs créations, parler d'environnement, encourager le réemploi et le recyclage et l'économie locale. Le projet a donc été inscrit à un concours québécois appelé le Défi Osentreprendre.



Les différentes tâches que les élèves effectuent pour préparer l'événement les amènent à se dépasser; ils sont amenés à développer des aptitudes comme la confiance en soi, l'esprit d'équipe, la persévérance et le sens des responsabilités. Pour en savoir plus sur le cours, vous pouvez consulter en ligne: www.osentreprendre.quebec et entreprendrecestapprendre.com.

Les élèves vous invitent donc au « Baz'Art Écolo » qui se tiendra le 22 avril prochain, soit le jour de la Terre. Vous êtes tous invités à visiter, vendre ou acheter des objets seconde main. De plus, dans une vision écologique d'acheter local, les élèves invitent aussi les artisans locaux à réserver une table au coût de 10,00\$ pour venir présenter leurs produits.

Venez encourager nos jeunes entrepreneurs de Sainte-Cécile-de-Milton

Quand : Le jour de la Terre le dimanche, 22 avril de 9h à 15h

Gymnase de l'école Sainte-Cécile



IMPORTANT :

Lors des collectes des rebuts encombrants (communément appelés gros rebuts), **les matériaux de construction ne sont pas acceptés.**

ÉCOCENTRES : Heures d'ouverture

HORAIRE ESTIVAL*
AVRIL À NOVEMBRE

Écocentre à Granby
Lundi au samedi
8 h à 17 h

Écocentre à Waterloo
Mercredi au samedi
8 h à 17 h



La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 14 mai 2018 au Centre communautaire à 19 h 30.



Maire	Conseillers	Conseillères
Paul Sarrazin 450 378-1942 450 777-6717	Claude Lussier 450 405-3171 Sylvain Goyette 450 777-1346	Jacqueline L. Meunier 450 378-6809 Johanna Fehlmann 450 777-5629
@maire@miltonqc.ca	Sylvain Roy 450 378-6909	Ginette Prieur 450 372-6517